

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:** ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien

**Code du produit:** 102664

**Numéro index:**

Aucun des composants n'est compris.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Bain de blanchiment pour application photographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur:**

TETENAL 1847 GmbH  
Schützenwall 31-35  
D-22844 Norderstedt /Germany  
Tel.: +49 (0) 40 521 45-0; Fax: +49 (0)40-52145-296  
www.tetenal.com; E-mail: info@tetenal.com  
TETENAL 1847 GmbH  
Schützenwall 31-35  
D-22844 Norderstedt /Germany  
Tel.: +49 (0) 40 521 45-0; Fax: +49 (0)40-52145-296  
www.tetenal.com; E-mail: info@tetenal.com

TETENAL Sarl Parc d'activités les Terres du Canada, F-89470 Monéteau  
Tel.: +33(0)3 86 40 91 91, Fax: +33(0)3 86 40 59 96  
E-Mail: france@tetenal.com; www.tetenal.fr

**Service chargé des renseignements:** Département Environnement et Sécurité. E-Mail: info@tetenal.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre antipoison de Allemagne: +49 (30) - 306 86 700 (anglais et allemand, 24h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2            H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1           H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS07

**Mention d'avertissement** Attention

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide maléique

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280                    Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

### Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien

(suite de la page 1)

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

#### . 2.3 Autres dangers

#### . Résultats des évaluations PBT et vPvB

- . PBT: Non applicable.
- . vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### . Composants dangereux:

CAS: 111687-36-6	complexes de fer(III)	10-<25%
ELINCS: 400-660-3	☠ Aquatic Chronic 2, H411	
Numéro index: 607-472-00-2		
Reg.nr.: 01-0000015059-70		
CAS: 6484-52-2	nitrate d'ammonium	5-10%
EINECS: 229-347-8	☠ Ox. Sol. 1, H271	
CAS: 12124-97-9	bromure d'ammonium	5-10%
EINECS: 235-183-8	☠ Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119931350-50		
CAS: 110-16-7	acide maléique	5-10%
EINECS: 203-742-5	☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin	
Numéro index: 607-095-00-3	Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119488705-25		
CAS: 1939-36-2	1,3-Propylenediaminetraacetic Acid	<1%
ELINCS: 400-400-9	acide triméthylènediaminotétracétique	
Numéro index: 607-189-00-4	☠ Repr. 2, H361; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302	

. **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### . 4.1 Description des premiers secours

. **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### . Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### . Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### . 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

**Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 2)

### . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

### . 5.3 Conseils aux pompiers

#### . Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### . 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

### . 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

### . Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

### . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### . Stockage:

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

#### . Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

#### . Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

recommander stockage de température: 5-30°C

### . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

**Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**. 8.1 Paramètres de contrôle**

**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**. Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**. 8.2 Contrôles de l'exposition**

**. Equipement de protection individuel:**

**. Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**. Protection respiratoire:** Veiller à une aération suffisante.

**. Protection des mains:**



Gants de protection

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**. Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

**. Temps de pénétration du matériau des gants**

Type de gantes	épaisseur du revêtement	temps de rupture
caoutchouc butyle:	≥0,4mm	≥480 min
caoutchouc nitrile:	≥0,38mm	≥480min
caoutchouc néoprène:	≥0,65mm	≥240min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**. Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**. Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

Nom du produit: **ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### . Indications générales

##### . Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Vert
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: ~3,5

##### . Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C

. Point d'éclair Non applicable.

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

##### . Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

. Pression de vapeur: Non déterminé.

. Densité à 20 °C: ~1,2 g/cm<sup>3</sup>

. Densité relative Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Taux d'évaporation: Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

##### . Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

##### . Teneur en solvants:

Eau: 50-90 %

Teneur en substances solides: 0,0 %

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

#### . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit aux acides en formant du dioxyde de soufre.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

. 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 10.5 Matières incompatibles:

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

**Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 5)

**. 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Gaz/vapeurs irritants  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**. Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**111687-36-6 complexes de fer(III)**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

**12124-97-9 bromure d'ammonium**

Oral LD50 2.714 mg/kg (rat)  
>2.000 mg/kg (lapin)

**110-16-7 acide maléique**

Oral LD50 708 mg/kg (rat)

**1939-36-2 1,3-Propylenediaminetraacetic Acid  
acide triméthylènediaminetétraacétique**

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

**. Effet primaire d'irritation:**

**. Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**. Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**. Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

**. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**. Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**. Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**. 12.1 Toxicité**

**. Toxicité aquatique:**

**111687-36-6 complexes de fer(III)**

EC50 48 mg/l (daphnia magna (Water flea))

LC50 96 mg/l (fish: Oncorhynchus mykiss)

**12124-97-9 bromure d'ammonium**

EC50 >1.000 mg/l (invertébrés)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

**Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 6)

**1939-36-2 1,3-Propylenediaminetraacetic Acid**  
**acide triméthylènediaminetétraacétique**

EC50 48 mg/l (daphnia magna (Water flea))

LC50 96 mg/l (Brachydanio rerio (fisch))

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques:**
- . **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**  
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
 Nocif pour les organismes aquatiques.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**  
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Catalogue européen des déchets**  
 09 01 05\* bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- . **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |                                                                                                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| . <b>14.1 Numéro ONU</b>                                                                             |                 |
| . <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                                                                        | néant           |
| . <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           |                 |
| . <b>ADR</b>                                                                                         | néant           |
| . <b>ADN, IMDG, IATA</b>                                                                             | néant           |
| . <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  |                 |
| . <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                                                                        |                 |
| . <b>Classe</b>                                                                                      | néant           |
| . <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                                                     |                 |
| . <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                                                             | néant           |
| . <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>                                                          |                 |
| . <b>Marine Pollutant:</b>                                                                           | Non             |
| . <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| . <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |

(suite page 8)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2019

numero de version: 6

Révision: 30.09.2019

**Nom du produit: ergoline C-41 BL-RA Blanchiment Entretien**

(suite de la page 7)

. "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Éléments d'étiquetage SGH
- . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### . Phrases importantes

- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Contact:** E: sida@tetenal.com

#### . Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Ox. Sol. 1: Matières solides comburantes – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**